

Réservé au Club	
Nom	
Prenom	
Licence le	

A.S.S.S.

CLUB DE LA MER

N° F.F.E.S.S.M. 08 34 0003



SAISON

2021 / 2022

Tel 07 77 31 26 84
, 06 09 81 35 13 ou 06 11 76 15 60

Site du Club

www.clubdelamer.org

Email

clubdelamer34@yahoo.fr

Carte CMAS, Cours Théoriques avec support de cours, Formation pratique en piscine et 6 plongées en mer (à effectuer avant le 30 juin) avec équipement complet fourni (sauf masque et palme) et encadrement.

Important Les plongées en milieu naturel ou en fosse, organisées dans le cadre de l'activité du Club (techniques ou explorations) hormis celles comprises dans le forfait niveau 1, sont à régler à l'unité ou à travers de cartes de plongée (voir tarifs).

ASSURANCES

RESPONSABILITE CIVILE (comprise avec la licence)

Obligatoire, elle couvre les dommages causés à autrui dont le titulaire de l'assurance en responsabilité civile est reconnu responsable. Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient de cette garantie dans le cadre du contrat de groupe souscrit par la fédération.

ATTENTION : cette assurance ne couvre en aucun cas les dommages corporels s'il n'y a pas de tiers responsable.

COUVERTURE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE ACCIDENT (optionnelle)

TRES IMPORTANT : Dans le cas d'accidents liés à la plongée et sans tiers responsables, la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement, sauf si elle est en mesure de justifier d'un Contrat d'Assurance Individuelle Accident en cours de validité et intégrant l'activité Plongée Sous-Marine.

ATTENTION : De très nombreux contrats d'assurance individuelle ne couvrent pas l'activité Plongée Sous-marine. Il est de votre intérêt de souscrire l'assurance que nous proposons à l'inscription en même temps que la prise de la licence.

Dans le cas où votre assurance individuelle Accident couvrirait l'activité « Plongée en Scaphandre Autonome », il est fortement conseillé de bien vérifier le montant de vos garanties et de les comparer à celles de l'assurance proposée par la FFESSM.

VOUS POUVEZ CONSULTER LE TABLEAU DES GARANTIES
RESPONSABILITE CIVILE ET COMPLEMENTAIRE ACCIDENT SUR LE SITE DU CLUB

Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance complémentaire proposée par la FFESSM, joignez à votre d'adhésion la photocopie de votre assurance personnelle mentionnant la couverture de l'activité Plongée

CERTIFICATS MEDICAUX

LA DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT MEDICAL EST LIMITEE A 1 AN (de date à date) .

DANS QUEL CAS ?	A QUI S'ADRESSER ?	QUEL DOCUMENT FOURNIR ?
Délivrance d'une Première licence Plongée loisir en scaphandre	Tout Médecin	OBLIGATOIREMENT Le certificat médical ci-joint (avec la liste des contre indications au verso) signé par le médecin habilité
Passage de brevet Niveau 1, 2 et 3		
Plongeur de + de 12 ans titulaire du N1		
Enfant de moins de 14 ans		
Plongeur Handicapé Moteur	- Médecin Fédéral - Médecin Hyperbare - Médecin du Sport	(il est toutefois conseillé de consulter un médecin fédéral ou hyperbare pour toute délivrance de certificat de non contre-indication à la plongée)
Reprise plongée après accident	- Médecin Fédéral - Médecin Hyperbare	
Plongeurs Asthmatiques ou Insulino-Dépendants	Médecin Fédéral	

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MEDECINS FEDERAUX DES ENVIRONS

BENGUIGUI Claude 115 rue de la Haye forum santé la Pinède 34080 MONTPELLIER 04 67 03 39 80
 BLACHERE Dominique Parc Ballons II Bt A1 94 Rue Pépinière 34000MONTPELLIER 04 67 72 66 25
 CALABUIG Christian Clinique Saint Jean IRond point de l'Europe 34430 SAINT JEAN DE CAMEDAS 04 67 29 74
 RICARD Serge Centre médical Le Tinal - 235 Rue Paul Bringuier 34080 MONTPELLIER 04 67 75 42 52
 SCHEVD Jean François Lab. central d'hématologie Hop.Saint Eloi 34295 MONTPELLIER 04 67 33 70 31
 JAGUENAUD Pierre 95 allée de l'aube rouge 34170 CASTELNAU LE LEZ 04 67 92 76 52
 SOUSTELLE Christian 148 Rue Henry Raynaud 34400 LUNEL 04 67 83 86 83
 HERAN Nicolas 1 Avenue de Poussan 34540 BALARUC LE VIEUX 04 67 43 16 06
 TRECAT Francis Les thermes II 19 Avenue Pasteur 34540 BALARUC LES BAINS 04 67 48 51 28
 FRANCHINI Philippe 5 Rue de Belzebeth 34570 SAUSSAN 04 67 47 66 99
 NERAT de LESGUISE M le parc des charmes Bt B 6 bis rue Joliot Curie 34200 SETE 04 67 53 93 30
 HAUTBOIS Hervé Centre Médical Cap 2000 Av des Iles 34300 CAP D'AGDE 04 67 26 83 84
 NERAT de LESGUISE le parc des charmes Bt B 6 bis rue Joliot Curie 34200 SETE 04 67 53 93 30

COORDONNEES DE LA (ou des) PERSONNE(s) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné Nom Prénom.....

agissant en qualité de.....

autorise mon fils/ma fille.....

à pratiquer la plongée subaquatique en scaphandre autonome au sein du CLUB DE LA MER.

Leà.....

Signature.....

PIECES A JOINDRE POUR L'ADHESION OU LE RENOUELEMENT

Un CERTIFICAT MEDICAL (de moins d'un an) de « NON CONTRE INDICATION A LA PLONGEE » ETABLI OBLIGATOIREMENT SUR LE DOCUMENT FEDERAL ci-joint.
(en conserver une photocopie avec votre passeport de plongée et remettre l'original au Club.)

Pour un règlement en plusieurs fois: plusieurs chèques (3 maximum couvrant le montant total) en indiquant au verso les dates de retrait souhaitées.

IMPORTANT : Aucune adhésion ou plongée ne pourra être remboursée après acceptation du dossier.

Toutes les rubriques du présent document sont à compléter

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE

L'ADHESION AU CLUB OUVRE DROIT :

- A l'accès à la piscine dans le cadre des formations et des entraînements.
- Au prêt gratuit de matériel (bouteilles, ceintures, détendeurs, gilets et combinaisons) uniquement dans le seul cadre de l'activité du Club.
- A un tarif préférentiel lors des plongées mer.
- A l'encadrement en piscine et lors des sorties en mer (plongées explorations ou techniques).
- Aux formations et enseignements dispensés par le Club
- Aux diverses activités proposées par le Club.

